

dites obligations au montant de \$50,000 portant intérêt à 6 p. c. Deux prêts portent 5 p. c., d'intérêt, l'un de \$5,000 et l'autre de \$8,000 et tous deux faits pour placement par des compagnies qui sont obligées de placer leurs fonds de cette façon. Il y a deux prêts aussi à 5½ p. c., l'un de \$7,000 et l'autre de \$12,500. Une hypothèque de \$18,000 a été donnée à une banque, en garantie de billets. Les autres prêts portent 6, 7 et 8 p. c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts.....	\$12,500
Assurances.....	8,000
Autres corporations.....	73,260
Successions.....	7,000
Particuliers.....	25,650
Total.....	\$126,410
Semaine précédente.....	119,871
Semaines antérieures.....	4,170,220
Depuis le 1er janvier 1894.....	\$4,416,501
Semaine correspondante. 1893....	\$359,210
“ “ 1892....	88,155
“ “ 1891....	60,771
“ “ 1890....	78,975
“ “ 1889....	62,075
“ “ 1888....	70,417
A la même date 1893.....	\$6,004,604
“ “ 1892.....	4,238,642
“ “ 1891.....	4,823,173
“ “ 1890.....	3,472,557
“ “ 1889.....	3,175,342
“ “ 1888.....	2,914,644

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 8 septembre 1894.

Chez M. CHARLES BERNIER,
Architecte.

Rue Notre-Dame et Avenue L'Allemand.—Une bâtisse à 3 étages, formant 3 magasins et logements.

Charpente et menuiserie, H. Plante. Propriétaire, A. L'Allemand.

Rue Ste-Catherine Ouest.—Une bâtisse à 3 étages, formant 3 magasins et 3 logements.

Charpente et menuiserie, H. Plante. Propriétaire, Amable L'Allemand.

Rue Notre-Dame, coin Fulford.—Une bâtisse en pierre à 3 étages, formant 2 magasins et deux logements.

Charpente et menuiserie, H. Plante. Propriétaire, Amable L'Allemand.

Rue Notre-Dame et Avenue L'Allemand.—Une bâtisse à 3 étages, formant 6 magasins et 6 logements.

Charpente et menuiserie, H. Plante. Propriétaire, Amable L'Allemand.

Beauport, comté de Québec.—Une résidence privée, à 2½ étages.

Charpente et menuiserie, J. Giroux. Propriétaire, Gaudias Parent.

Chez MM. J. B. RESTHER & FILS,
Architectes.

Rue Rachel, coin Panet.—Une bâtisse à 3 étages, résidence privée, en pierre de taille.

Maçonnerie, O. Lemay. Propriétaire, M. Thibodeau.

Rue St-Sulpice. — Ameublement du magasin de MM. Hudon, Hébert & Cie. Entrepreneurs, Grothé frères. Propriétaires, Hudon, Hébert & Cie.

NOTES

On parle beaucoup d'agrandissements projetés au Château Frontenac.

Ces travaux auront encore plus d'envie que la construction d'une simple aile dont nous avons parlé dès l'an dernier.

Le Pacifique encouragé par la vogue de son grand hôtel, se propose de construire une nouvelle façade qui sera reliée au corps principal du logis par un *fac simile* de nos portes de ville surmontée d'un chemin couvert communiquant d'un édifice à l'autre, et servant de porte cochère. Cet agrandissement sera orné d'une autre tour circulaire moins haute peut-être, mais de même diamètre que la tour centrale actuelle. De cette aillonge monumentale, la construction s'étendra en arrière jusqu'au mur de la rue des Carrières et de là rejoindra l'aile du fond, formant une cour intérieure de proportions imposantes. (*Le Courrier du Canada*).

MM. J. B. Resther & fils ont fait les plans et devis pour la construction d'une bâtisse à trois étages, formant 2 magasins et 2 logements, au coin des rues Notre-Dame et St-Martin, pour M. Louis Barré.

Aussi pour une maison en pierre de taille à 3 étages, résidence privée, pour Madame J. C. Robert.

M. Théo. Daoust, architecte, a préparé les plans et devis pour une allonge qui contiendra les bureaux de la Fabrique de Notre-Dame, pour le Séminaire de Montréal.

La Montmorency Electric Power Company reçoit des soumissions pour l'érection d'un nouvel édifice, rue Prince Edouard, à Québec.

M. Monk, d'Ottawa, offre à la ville de Hull de construire un marché public pour \$10,000.

La première pierre de l'édifice de la Canada Life, coin des rues St-Jacques et St-Pierre, Montréal, a été posée mardi de la semaine dernière.

ASSURANCES.

Une nouvelle compagnie d'assurance sur la vie, la "Colonial Mutual Life Association," vient d'être organisée à Montréal, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Turnbull, avec MM. F. R. Buck et l'honorable Pierre Garneau pour vice-présidents.

Un nommé Montagnon, qui avait fait assurer sa vie à Québec, étant parti pour la France, sa femme reçut un jour avis qu'il était décédé et elle alla réclamer son assurance au bureau de la compagnie. La compagnie demanda des preuves du décès, mais pendant qu'on se préoccupait de se procurer ces preuves, on apprit que le prétendu défunt était en vie. Il revient, dit-on, au pays.

Les personnes qui ont subi des pertes par l'incendie pendant les émeutes de la grève de Chicago ne peuvent pas se faire indemniser par les compagnies d'assurance dont presque toutes les polices contiennent la clause "exempte dans les cas de pertes par suite d'émeutes ou de guerre civile. Mais elles ont une bonne réclamation contre la ville ou contre l'Etat qui, s'ils avaient fait leur devoir, auraient empêché les incendies.

Le mois dernier, un très sérieux incendie eut lieu à Naples, dans la fabrique d'allumettes de Tadeschi. Deux employés se battaient à coups de boîtes d'allumettes; les allumettes prirent feu et toute la construction fut aussitôt enflammée; une panique s'en suivit parmi les ouvriers, en grande partie des femmes, qui se jetèrent par les fenêtres, plusieurs se blessèrent. Les pompiers et la troupe, après cinq heures de travail, parvinrent à circonscrire le feu.

Une Compagnie mutuelle de sacs de sauvetage a été organisée, en 1803, à New-York, par les principaux citoyens de cette ville. Chaque associé avait un grand sac et, aussitôt qu'un incendie était signalé, il devait courir au lieu du sinistre, entrer dans l'immeuble incendié, remplir son sac d'objets de valeur et le déposer en lieu sûr. Les assurances étaient peu communes en ces temps-là, d'où l'importance était de sauver ce qui avait le plus de valeur. — *Assurance Moderne*.

D'après le *Japan Mail* il y a, au Japon trois grandes compagnies d'assurance sur la vie: la Meiji, la Teikoku et la Nippon; la première souscrit en moyenne pour huit millions de yen de nouvelles polices par année, et les deux autres, pour six millions et demi de yen chacune. Il y a en outre un certain nombre de petites compagnies dont quelques unes emploient des procédés assez risqués; parmi lesquels, l'offre aux assises des autres compagnies de contener leur assurance au même taux de prime. Avec cet arrangement, l'assuré se fait rembourser sa réserve—un tiers des primes payées—par la compagnie et reçoit une nouvelle police au même taux de la seconde compagnie. Cette méthode pour obtenir des assurés n'est pas recommandable.

NOTES FINANCIERES

Le conseil de ville de St-Jérôme est en négociations avec la Sun Life pour convertir la dette de la ville.

La Banque des Cantons de l'Est ouvrira une succursale bientôt à Magog et M. E. P. Olivier de Sherbrooke depuis plusieurs années, aux bureaux généraux, devra en prendre charge.

Le juge Pagnuelo, vient de décider, dans la cause de la Banque de St-Hyacinthe contre Sarrazin, que, en vertu de l'acte des banques, une banque n'a pas le droit de faire payer à ses clients plus de 7 p. c., d'intérêt par année.

Le premier exercice financier du canal maritime de Manchester, a été clos avec un déficit de \$500,000. Les directeurs de la compagnie ne sont pas cependant découragés; ils espèrent que l'avenir les dédommagera de ces premiers déboires.